

**Service instructeur**

Service du Développement  
économique, de l'Enseignement  
Supérieur et du Tourisme

N° CP-2009-11-2-3

**Service consulté**

**PÔLE DE COMPETITIVITE FIBRES GRAND EST**

*Résumé : Dans le cadre de la politique de soutien aux pôles de compétitivité, il vous est proposé de renouveler notre soutien au pôle Fibres Grand Est en approuvant, en ce qui nous concerne, le contrat de performance 2009/2011 et en apportant un soutien au fonctionnement de l'association de gouvernance à hauteur de 22 500 € en 2009.*

La politique des pôles de compétitivités a été initiée par l'Etat en 2004. Le Département du Haut-Rhin est concerné par trois pôles :

- Alsace Biovalley (Innovations Thérapeutiques),
- Véhicule du Futur,
- Fibres Grand Est.

Après une première phase de fonctionnement, ces pôles sont actuellement en cours de signature du contrat de performance pour la période 2009-2011. Le Conseil Général est sollicité à double titre : d'une part pour signer le contrat de performance, d'autre part pour participer au financement du fonctionnement.

**1. BILAN DU POLE**

Ce pôle, initialement intitulé Fibres Naturelles Grand Est, n'a réellement démarré son activité que fin 2006. Affichant une orientation trop textile, le pôle a modifié sa stratégie en s'intéressant à l'ensemble des fibres. Il se fixe comme vocation de décroïsonner les secteurs transformateurs des fibres, de renforcer la position de ces derniers en région et de mener des axes de recherche permettant d'amener de nouvelles fonctionnalités aux fibres et de concevoir de nouvelles fibres ou matériaux fibreux. Les challenges du pôle sont de trois ordres :

- susciter des politiques de collaboration entre les entreprises et les laboratoires visant à conquérir via l'innovation des positions à plus forte valeur ajoutée,

- faciliter l'acquisition des approches éco-conception et développement durable et promouvoir l'essor en région d'une chimie verte s'appuyant sur l'utilisation de bio-polymères renouvelables, tant au niveau des fibres et des agents de jonction que des traitements,
- décloisonner les secteurs pour booster la créativité et la compétitivité.

Le pôle regroupe 254 membres, dont 184 entreprises, essentiellement des PME. Il a labellisé 40 projets regroupant 170 entreprises et représentant un investissement global de 18,9 M€. Le financement des projets est majoritairement assuré par OSEO et les Régions. Le Département du Haut-Rhin n'a pas été sollicité pour un tour de table.

Concernant le fonctionnement du pôle Fibres Grand Est, le Département du Haut Rhin est intervenu en allouant une subvention annuelle de 25 000 €.

Les évaluateurs du pôle considèrent que les objectifs sont partiellement atteints. L'évaluation a noté l'absence de projet déposé au FUI et une stratégie un tant soit peu indécise.

## **2. LA NOUVELLE STRATEGIE 2009-2011**

L'évaluation a permis au pôle de redéfinir sa stratégie et d'élargir la problématique en ne limitant plus son champ de compétence exclusivement au textile, mais en englobant l'ensemble des fibres. La confirmation de cette stratégie s'avère effectivement réaliste et ambitieuse.

Ainsi, la feuille de route stratégique du pôle se fixe comme objectif prioritaire le développement de matériaux durables et performants techniquement via :

- les fibres et matériaux biosourcés,
- les fibres et matériaux multi-fonctionnalisés,
- l'éco conception et les techniques de modélisation.

Le pôle Fibres Grand Est se veut leader à l'horizon 2015 des éco-matériaux, puisque les matériaux fibreux sont la meilleure solution pour développer les éco-matériaux. Il s'est engagé également dans le développement de co-matières nécessaires à l'élaboration des matériaux fibreux. Il se veut également leader en matière de conception saine afin d'être reconnu comme un pôle de développement durable en tant que tel.

L'objectif affiché du pôle, en lien direct avec son ambition, est de développer des matériaux et des procédés correspondant aux attentes des marchés finaux et d'accompagner les entreprises à constituer une stratégie de diversification grâce à un panel d'applications multi-marchés à forte valeur ajoutée à partir de leurs technologies.

## **3. PARTICIPATION FINANCIERE**

Le pôle Fibres Grand Est sollicite également une aide financière pour cette même période. Cette aide sera dégressive, les objectifs fixés par l'Etat plafonnent l'aide publique à 50% du budget à la fin du contrat.

Durant la période 2005-2008, notre participation au fonctionnement du pôle s'élevait à 25 000 €/an. Afin de soutenir le pôle dans son fonctionnement général, il vous est proposé d'allouer une aide de 22 500€ au titre de l'année 2009. L'objectif recherché est de réduire progressivement notre contribution afin d'arriver en 2011 à une contribution maximale de 12 500€. Il s'agit en effet de privilégier des projets ayant un impact économique au fonctionnement du pôle qui doit progressivement être assuré par ses adhérents.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le projet de contrat de performance du pôle Fibres Grand Est et la convention de financement tels que figurant en annexe,
- d'allouer au pôle une subvention de fonctionnement de 22 500 € en 2009 (programme 108, F728, article 6574, fonction 93),
- de m'autoriser à signer le contrat de performance.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER



## CONTRAT DE PERFORMANCE

2009 / 2011  
DU

### POLE DE COMPETITIVITE

#### FIBRES

*Entre :*

- L'Etat, représenté par Monsieur le préfet de région LORRAINE, préfet « chef de file » et Monsieur le préfet de région ALSACE
- Les collectivités territoriales suivantes :
  - le Conseil Régional d' ALSACE, représenté par son Président,
  - le Conseil Régional de LORRAINE, représenté par son Président,
  - le Conseil Général du BAS-RHIN, représenté par son Président,
  - le Conseil Général du HAUT-RHIN, représenté par son Président,
  - la Communauté Urbaine de Strasbourg, représentée par son Président,

- Le pôle de compétitivité « **Fibres** » ci-après désigné sous le terme « le pôle »,

représenté par l'association, Pôle Fibres association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé 27 rue du Merle Blanc, BP1041, 88051 Epinal Cedex 9., n° SIRET 485 092 274 00029 code APE 94 99 Z, ci-après désignée sous le terme « la structure de gouvernance du pôle » et représentée elle-même par son président, M. François Vandamme ;

agissant sur le territoire des régions ALSACE et LORRAINE

*il est convenu ce qui suit :*

## **Préambule**

Le CIADT du 12 juillet 2005 a accordé le label « Pôle de Compétitivité », prévu par l'article 24 de la loi de finances pour 2005, au pôle « Fibre Naturelle Grand Est », devenu depuis le pôle « Fibres Grand Est » puis le pôle « Fibres ». Un premier contrat de Pôle a été conclu le 15 janvier 2007. A l'issue de l'évaluation conduite durant le premier semestre 2008, le label « Pôle de Compétitivité » a été confirmé par lettre du 07 août 2008, figurant en annexe 1.

Le pôle de compétitivité « Fibres » est composé des entreprises, des organismes de recherche et de formation et des organismes de promotion et d'animation adhérant à l'association « Pôle Fibres », dont la liste des membres, les statuts et les modalités de gouvernance (et en particulier les modalités de labellisation des projets présentés par les membres du pôle), à la date de signature du présent contrat, figurent respectivement aux annexes 2 et 3.

Par ses objectifs, sa stratégie et ses actions, le pôle de compétitivité « Fibres » doit contribuer au développement territorial alsacien et lorrain. Acteur au sein du dispositif régional de l'innovation, mis en place par les Régions Alsace et Lorraine, il concourt à la compétitivité nationale et internationale du tissu économique local, à son évolution et à son dynamisme, pour le développement de l'emploi.

En favorisant les synergies entre acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, entreprises et acteurs publics de développement économique, le pôle de compétitivité agit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique proposée dans le schéma régional de développement économique des Régions Alsace et Lorraine.

## **Article 1. Objet du contrat de performance**

Par le présent contrat, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, en conformité à l'objet social de l'association, à suivre la feuille de route stratégique du pôle décrite à l'article 4 pour atteindre les objectifs technologiques, de marché et de développement énoncés au même article, en mettant en œuvre le programme d'actions précisé à l'article 5 assorti des indicateurs de suivi indiqués à l'article 6. Le pôle s'engage à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à la bonne exécution du présent contrat.

En contrepartie, l'Etat, la Région Alsace, la Région Lorraine et les autres collectivités s'engagent à soutenir financièrement les moyens d'animation nécessaires, tels qu'ils sont décrits à l'article 8 du présent contrat.

## **Article 2. Durée**

Le présent contrat prend effet au plus tard le 30 juin 2009 et prendra fin le 31 décembre 2011.

## **Article 3. Modalités d'exécution du contrat**

Les annexes au présent contrat précisent :

- la confirmation de la labellisation (annexe 1).
- la liste des membres par collèges (annexe 2).
- les statuts de la structure de gouvernance du pôle et les modalités de gouvernance (annexe 3).
- la stratégie du pôle de compétitivité formalisée dans une feuille de route stratégique, incluant domaines et thématiques prioritaires, objectifs, le programme d'actions et les indicateurs associés (annexe 4).
- les zones de R&D (annexe 5).

Les pièces contractuelles sont constituées par le présent contrat, ainsi que par ses annexes.

#### Article 4. Stratégie du pôle

La « feuille de route stratégique » du pôle, approuvée par le conseil d'administration de l'association « Association Pôle Fibres », le 26 mai 2009, figure en annexe 4 du présent contrat. Elle inclut notamment, en les justifiant par rapport à l'environnement global du pôle (environnement concurrentiel, R&D... local, national, et international) :

- 1) les domaines et les thématiques prioritaires du pôle
- 2) les objectifs technologiques et de marché du pôle à 3, 5 ou 10 ans
- 3) les objectifs de développement du pôle et de son écosystème

1- Les domaines et thématiques prioritaires du pôle sont :

*Le développement de matériaux durables et performants techniquement via :*

- les fibres et éco-matériaux biosourcés
- les fibres et éco-matériaux multi-fonctionnels
- l'éco conception et les techniques de modélisation.

*Le Pôle se veut leader des éco-matériaux, puisque les matériaux fibreux sont la meilleure solution pour développer les éco-matériaux. Il s'est engagé également dans le développement de co-matières nécessaires à l'élaboration des matériaux fibreux.*

2- Les principaux objectifs technologiques et de marché du pôle à 3, 5 ou 10 ans peuvent être résumés comme suit :

L'objectif de leadership national à horizon 2015 sur les éco-matériaux,

- a) au niveau du sourcing :
  - faire émerger une offre molécules vertes et fibres biosourcées
- b) au niveau des entreprises transformatrices de fibres et élaborant les matériaux, accéder
  - au leadership national du bois et du bois matériau
  - au leadership pour les composites à base de fibres naturelles
  - au leadership sur les textiles techniques fibres naturelles et nano-fibres
  - au leadership technique sur la bio-raffinerie base bois/papier à vocation bio-extraction et non valorisation énergétique.
- c) au niveau des intégrateurs :
  - être leader de l'habitat/construction ossature bois
  - apporter les solutions matériaux pour répondre à l'émergence d'une nouvelle offre mobilité/ transport
  - renforcer le rayonnement santé des acteurs de la région
  - fédérer les éco-industries pour accroître leur visibilité.

Le pôle veut s'inscrire comme leader non seulement sur les éco-matériaux mais également sur la conception et ainsi être reconnu comme un Pôle de développement durable en tant que tel.

Les verrous technologiques et marché à lever sont donc de deux ordres :

- a) Humain :
  - la formation des acteurs à l'eco-conception
  - l'information et la formation des marchés intégrateurs aux caractéristiques techniques des matériaux fibreux
- b) Technique
  - la valorisation et le recyclage en fin de vie des matériaux fibreux
  - l'obtention de molécules vertes à partir du bois ou du papier
  - l'obtention d'un matériau bois et de composites performants et 100% naturels
  - le développement de procédés propres pour l'élaboration et le traitement des matériaux fibreux
  - l'adaptation des procédés aux nouvelles molécules et fibres bio-sourcées
  - l'intégration des opportunités des nanotechnologies

3- Les objectifs de développement du pôle et de son écosystème sont les suivants :

- *Intégrer 10 membres - entreprises – supplémentaires par an*
- *Déployer le programme d'action/formation CIMECO (Compétence en Ingénierie et Marketing de l'Eco-conception) auprès de 60 entreprises*
- *Modifier la structure des projets de R&D montés en poussant à plus de projets collaboratifs et de taille plus importante – notamment en visant 4 puis 6 projets type FUI par an de 2009 à 2011*
- *Accompagner la création des start-up (2 par an) de la filière en les mettant au centre du réseau du Pôle*
- *Accompagner la valorisation du territoire notamment dans le cadre de pistes d'implantation (1 par an)*
- *Mobiliser et coordonner le réseau des partenaires d'animation et des centres de transfert afin d'élargir l'assise ressources humaines de l'équipe d'animation et mieux valoriser le territoire*
- *Monter une plateforme de valorisation chimique du bois en impliquant les industriels des filières chimie et papier pour obtenir un sourcing industriel de molécules vertes.*

#### **Article 5. Coordination du pôle de compétitivité avec d'autres pôles français**

Le pôle s'engage à soumettre, d'ici le 1er juin 2010, aux parties au présent contrat, un projet de charte de coordination avec les pôles suivants :

- Industries Agro- Ressources – sur la chimie du végétal et le sourcing matériaux verts
- Véhicule Du Futur – sur la mobilité et l'allègement de l'habitacle
- Techtera, et EMC2 – sur la promotion des matériaux fibreux
- Materialia – sur les nanotechnologies et les matériaux pour la santé

avec l'objectif de formaliser des collaborations, notamment en matière de stratégie technologique et scientifique sur les matériaux biosourcés, de mise en place de projets de R&D communs et co-labellisés, de transfert de projet de développement des compétences (notamment le projet CIM Eco)

Le Pôle s'engage également à développer des coopérations avec des pôles européens et internationaux sur les mêmes thématiques - notamment sur les zones de Scandinavie, Allemagne, et Bénélux.

#### **Article 6. Programme d'actions du pôle**

Le pôle met en œuvre le programme d'actions de sa feuille de route stratégique (annexe 4 au présent contrat). Ce programme d'actions précise les acteurs impliqués, les moyens disponibles, les calendriers de réalisation et les indicateurs de suivi associés. Il est mis à jour annuellement.

Les principaux axes d'actions peuvent être résumés comme suit :

- 1) Développement scientifique et technologique
  - Mise en place d'un conseil scientifique et de groupes de travail avec les universités et EPST et D2RT pour faire émerger des projets de recherche académique
  - Lancement du projet (ECOLiCEL) de plateforme sur le sourcing des éco-matériaux
  - Mise en place de conférences type 3 techno-dating par an
  - Mise en place de groupes de travail et utilisation de l'intelligence économique pour passer en mode « push » en termes de montage de projets collaboratifs
  - Réalisation d'un congrès bi-annuel sur la valorisation chimique du bois
- 2) Connaissance Marché
  - Structuration d'un outil d'intelligence économique mutualisé
  - Mise en place d'un plan de rencontres des acteurs de l'aval

- 3) Rayonnement du Pôle
  - Renforcement de la communication sur les fibres et les matériaux fibreux
  - Multiplication des alliances notamment au niveau européen (Allemagne Scandinavie)
  - Renforcement de la présence des acteurs du Pôle sur les salons européens et internationaux dans le cadre de l'innovation et de la recherche
  - Réalisation d'un congrès bi-annuel sur la valorisation chimique du bois
  - Sponsoring des congrès scientifiques régionaux sur la thématique
- 4) Développement durable
  - Lancement du programme de formation action CIMECO
  - Structuration de la filière éco-matériaux
  - Mise en place de groupes travail et de projets sur la fin de vie des matériaux fibreux
  - Lancement du projet de plateforme sur le sourcing des éco-matériaux
- 5) Dynamisation et implication du tissu de PMI
  - Mise en place de visites inter-entreprises
  - Développement d'outils de reconnaissance et d'appartenance au Pôle Fibres
  - Optimisation des outils de maillage
- 6) Développement des compétences
  - Lancement du programme de formation action CIMECO
  - Mobilisation des acteurs de la formation sur les problèmes de pénétration des marchés par les matériaux fibreux

## **Article 7. Indicateurs**

Les signataires mettent en place un dispositif de suivi au travers d'indicateurs de développement du pôle et de son écosystème, et d'indicateurs d'impacts technologiques et de marché.

1- Le SESSI, lors de son enquête annuelle, à laquelle le pôle répondra, collecte des indicateurs communs à tous les pôles, de définition et de caractérisation permettant la mise à jour du tableau de bord individuel du pôle et la réalisation d'études nationales.

Grace aux indicateurs collectés, le système statistique public fournira en retour à l'ensemble des acteurs une évaluation des effets économiques du pôle sur des grandeurs telles que la croissance des entreprises du pôle, l'investissement en R&D, la productivité des entreprises du pôle, l'évaluation de leurs parts de marché, la dynamique de l'emploi, etc.

2- Le pôle fournira également des indicateurs liés aux objectifs qu'il s'est fixé dans sa feuille de route stratégique.

La liste des indicateurs applicables à ce contrat est fournie en annexe 4.

Le pôle se fixe en particulier les objectifs suivants en termes d'indicateurs assortis de valeurs cibles :

### 7.2.1. indicateurs du tronc commun à tous les pôles :

#### 7.2.1.1. Indicateurs de développement du pôle et de son écosystème :

- nombre d'adhérents « entreprises » : +10 par an
- emploi du Pôle (création et maintien)
- nombre implantation

#### 7.2.1.2. Indicateurs d'impacts technologiques et de marché :

- nombre de projets type FUI
- taille des projets et moyens mis en œuvre
- nombre de projets financés et montants

## 7.2.2. indicateurs spécifiques au pôle signataire de ce contrat :

### 7.2.2.1. Indicateurs de développement du pôle et de son écosystème :

- nombre de conférences et ateliers montés en coordination (tous sauf techno-dating)
- coordination et charte avec Pôles de l'amont et de l'aval
- nombre de publications
- réussite du déploiement du projet CIMECO – 40 entreprises formées

### 7.2.2.2. Indicateurs d'impacts technologiques et de marché.:

- lancement de la plateforme de sourcing des éco-matériaux Ecolicel
- nombre de projets lancés intégrant éco-conception
- nombre de projets lancés sur le contrôle de fin de vie

## Article 8. Moyens d'animation du pôle

Compte tenu de sa thématique émergente centrée sur le développement durable et les éco-matériaux, le pôle mène des actions variées qui ressortent :

- Soit de sa mission principale d'animation et de développement des relations entre les acteurs de la recherche, de l'économie et de la formation d'une part en vue d'être un catalyseur de l'innovation, du développement des compétences et du travail collaboratif, d'autre part en vue de mettre en œuvre le suivi de la stratégie du pôle telle que définie dans la feuille de route en annexe.
- Soit d'une mission de développement sectoriel et territorial au bénéfice de l'économie des deux régions sur lesquelles il exerce sa compétence.

Afin de mener à bien l'ensemble de ces actions, l'association « pôle fibres », structure de gouvernance du pôle, mobilise un budget annuel de plus de 900 k€ TTC dont la moitié environ est consacré à la première mission, i.e. l'animation de la politique d'innovation.

Afin d'accompagner le pôle dans sa mission essentielle d'animation, l'Etat, la Région Alsace, la Région Lorraine et les autres collectivités territoriales signataires du présent contrat, apportent des subventions via des conventions à conclure avec la structure de gouvernance du pôle.

Ces conventions s'appuient sur la feuille de route et dans le cadre d'un budget prévisionnel global. Les montants indicatifs issus des projections sur l'exercice en cours et les deux prochaines années, figurent dans le tableau ci-dessous :

	2009	2010	2011
	TTC	HT	HT
<b>Budget global (pour mémoire)</b>	<b>970500</b>	<b>890000</b>	<b>840500</b>
<b>Budget d'animation</b>	<b>441200</b>	<b>460200</b>	<b>410400</b>
Feder	75000	45750	0
DRIRE	130750	175250	102450
FNADT	0	0	0
CRAlsace	63500	65000	42000
CR Lorraine	60000	60000	42000
OG67	7500	7500	7500
OG68	11250	9250	6250
OJS	5000	5000	5000
<b>total subventions</b>	<b>353000</b>	<b>367750</b>	<b>205200</b>
<b>Autofinancement / Ressources privées</b>	<b>88200</b>	<b>92450</b>	<b>205200</b>
Part des subventions	80%	80%	50%

Les conventions financières préciseront le montant exact de ces subventions et leurs conditions d'attribution.

Le Pôle s'engage à augmenter la part des ressources d'origine privée de sa structure de gouvernance en vue d'atteindre l'objectif de rendre cette part au moins égale à 50% des dépenses d'animation en 2011, afin de compenser la réduction planifiée des subventions d'origine publique et de favoriser l'indépendance financière du pôle. Cela se fera en particulier à travers la création d'une fondation chargée de collecter des fonds, mais également via l'augmentation en valeur et en nombre des cotisations, et la valorisation des services rendus.

Cette augmentation de la cotisation et de la prise en charge se fera progressivement (exemple prochain techno-dating plus de 1000€ d'entrées), tout comme la recherche de sponsoring sur les manifestations (exemple colloque de février 7000€ de sponsoring. Ceci sera d'autant plus accessible que le pôle sera reconnu. La fondation quant à elle vise la recherche de 400000 € par an auprès de 10 industriels. Par mesure de prudence, nous avons tablé sur une levée de fonds de 200000€.

Les actions de développement et de soutien sectoriel et territorial seront quant à elles, financées dans le cadre d'actions collectives spécifiques qui feront l'objet de conventions séparées ou non (de préférence non pour ne pas complexifier la gestion administrative du pôle) avec les financeurs.

L'estimation des moyens à mobiliser dans ce cadre sur l'exercice en cours et les deux prochaines années, figure dans le tableau ci-dessous :

<b>Budget d'actions sectorielles et territoriales</b>	<b>529300</b>	<b>429800</b>	<b>430100</b>
Feder	75000	45750	0
DRIRE	200750	151250	119550
FNADT	0	0	0
CRAlsace	63500	65000	68000
CR Lorraine	60000	60000	68000
CG67	7500	7500	7500
CG68	11250	9250	6250
CUS	5000	5000	5000
<b>total subventions</b>	<b>423000</b>	<b>343750</b>	<b>274300</b>
<b>Ressources propres</b>	<b>106300</b>	<b>86050</b>	<b>165800</b>
Part des subventions	80%	80%	61%

*Les ressources propres affectées au financement des actions de développement sectoriel et territorial incluent les cotisations des collectivités membres de l'association « Pôle Fibres » et partenaires à savoir les conseils généraux de la Meuse, de la Moselle et des Vosges et les agglomérations d'Epinal et de Nancy.*

#### **Article 9. Mise en place d'un suivi analytique des dépenses**

La structure de gouvernance du pôle s'engage à mettre en place un suivi analytique de ses dépenses et recettes d'ici fin 2009.

## **Article 10. Evaluation et suivi**

L'analyse régulière de la progression du pôle vers les objectifs figurant dans sa feuille de route reproduite en annexe 4, ainsi que de la bonne réalisation des actions associées, est de la responsabilité première du conseil d'administration de sa structure de gouvernance.

La structure de gouvernance du pôle tient à disposition des autres parties signataires du présent contrat les informations suivantes, régulièrement mises à jour :

- la liste des membres du pôle ;
- la liste des projets (R&D, structurants, formation, etc...) labellisés par le pôle
- la liste et le montant des aides accordées par les partenaires publics ou privés et des contributions des partenaires du pôle pour le financement de son action
- la liste des actions du pôle concourant à la stratégie de développement du territoire.

En outre, un comité de coordination du pôle, tel que prévu par la circulaire du Premier ministre du 2 août 2005, et par la circulaire DGE/DIACT du 7 novembre 2008, réunit au moins une fois par an les signataires du présent contrat afin d'en assurer le suivi et d'en préparer les évolutions éventuelles. La structure de gouvernance du pôle présente au comité, outre les informations mentionnées au paragraphe précédent :

- un bilan de la mise en œuvre de la feuille de route stratégique du pôle, et en particulier du programme d'actions et de son calendrier, éventuellement réactualisés, assorti de l'état des indicateurs définis à l'article 7 ;
- la liste des projets collaboratifs de R&D et des projets structurants labellisés par le pôle et les financements correspondants demandés et obtenus ;
- son bilan financier et la répartition entre les financements privés et publics ;
- sa demande de financement actualisée pour l'année budgétaire à venir.

Le Président du comité de coordination, i.e. le préfet de Région chef de file, peut inviter aux réunions de ce comité toute personnalité ou tout organisme dont la présence lui apparaît utile.

Le correspondant GTI et le correspondant local du pôle, les directeurs des services des Régions Alsace et Lorraine en charge des pôles de compétitivité participent à la préparation de ces comités et sont destinataires de l'ensemble des documents cités ci-dessus.

Le Pôle s'engage à informer le correspondant GTI, le correspondant local et les collectivités locales des projets de changements majeurs de sa stratégie ou des difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre. Il signale à ses correspondants GTI et local tout projet de modification des statuts, de la composition des instances dirigeantes (Conseil d'administration et bureau), et des coordonnées du Pôle.

Un examen des actions entreprises et des résultats atteints avant le 30 juin 2010 sera réalisé pour la continuité de l'attribution du label. Selon les résultats de cette évaluation, les modalités de soutien pourront être amenées à évoluer.

## **Article 11. Demandes d'informations des financeurs publics**

Les financeurs publics signataires du présent contrat s'engagent à coordonner de la meilleure manière possible leurs demandes d'informations à la structure de gouvernance du pôle, afin de réduire la charge administrative afférente pour cette dernière. En particulier, ils s'engagent à ne pas demander de bilan annuel autre que celui constitué par les documents mentionnés à l'article 10.

## **Article 12. Comité des financeurs**

Le comité des financeurs, présidé par le Préfet chef de file ou son représentant, a pour missions :

- D'aider à l'orientation, en tant que de besoin, des projets du pôle vers les procédures les plus appropriées de soutien de la part de l'Etat, des ses agences et des collectivités territoriales,
- D'articuler les financements publics des projets du pôle, entre l'Etat, ses agences et les collectivités territoriales, en particulier pour les projets soutenus par le fonds unique interministériel,
- De donner aux membres du comité de suivi, une vision de l'ensemble des projets du Pôle financés, en termes de sujets, de partenaires et de montants.

Ses travaux s'appuient sur ceux du « comité technique des financeurs » dont l'organisation et le mode opératoire sont décrits dans les statuts et le règlement intérieur de l'association « pole fibres » fournis en annexe.

## **Article 13. Communication**

Dans toute action de promotion qu'il mène en France, le pôle, notamment sa structure de gouvernance, s'engage à mentionner les soutiens publics dont il bénéficie, qu'ils soient européens, nationaux, régionaux ou locaux.

Il utilise le label et le logo "pôles de compétitivité".

Pour l'Etat :

Monsieur le Préfet de Région Lorraine,

Monsieur le Préfet de Région Alsace

Pour le Conseil Régional d'Alsace :  
Le Président,

Pour le Conseil Régional de Lorraine :  
le Président,

Pour la Communauté Urbaine de Strasbourg :  
Le Président,

Pour l'association Pôle Fibres, structure de gouvernance du Pôle de compétitivité :  
Le Président,